

NOUVELLE-ZÉLANDE

La croissance du PIB par habitant s'est sensiblement accélérée en Nouvelle-Zélande au cours des dix dernières années, quoique pas suffisamment pour lui permettre de rejoindre la moitié supérieure des pays de l'OCDE. L'écart de productivité de la main-d'œuvre, déjà important, s'est creusé.

Priorités d'action

Renforcer les incitations à passer de l'aide sociale au travail

Enjeux et recommandations : Compte tenu de la faiblesse des incitations à passer de l'aide sociale au travail, il était recommandé de renforcer les politiques d'activation, d'étudier les répercussions du train de mesures baptisé *Working for Families* (Œuvrer pour les familles) et de procéder aux ajustements nécessaires s'il ne produisait pas d'effet sensible sur l'offre de main-d'œuvre.

Mesures prises : Le gouvernement a opté en principe pour la mise en place d'une prestation de base unique, qui consisterait à appliquer un même ensemble de critères à tous les bénéficiaires d'âge actif et à fournir aux individus une aide à l'emploi individualisée, en se fondant sur leur aptitude au travail et non sur la catégorie de bénéficiaires à laquelle ils appartiennent.

Réduire les obstacles aux prises de participations étrangères

Enjeux et recommandations : Toute prise de participation étrangère supérieure ou égale à 25 % du capital d'une entreprise valant plus de 50 millions de dollars néo-zélandais est subordonnée à l'autorisation des autorités. Il était recommandé de supprimer les restrictions aux investissements étrangers dans les activités industrielles et commerciales ainsi que d'étudier d'autres options pour protéger les terres à caractère sensible.

Mesures prises : La loi sur l'investissement étranger de 2005 a porté le seuil précité à 100 millions de dollars néo-zélandais, tout en durcissant les règles d'acquisition des terrains à caractère sensible.

Réduire l'ampleur de l'échec scolaire observé dans certains groupes

Enjeux et recommandations : Compte tenu de la persistance de l'échec scolaire constaté dans certains groupes, en particulier au sein des minorités ethniques, il était recommandé de développer encore l'éducation préscolaire, d'élaborer des programmes efficaces et bien coordonnés d'intervention précoce et d'améliorer la qualité de l'enseignement.

Mesures prises : Davantage de fonds ont été affectés à l'augmentation du nombre de places en établissements d'éducation préscolaire. À partir de 2007, les 20 premières heures d'enseignement hebdomadaire seront gratuites pour les enfants de trois et quatre ans (si les moyens disponibles sont suffisants) et les taux des allocations pour garde d'enfants ont été revus à la hausse. Le gouvernement recherche les moyens d'améliorer la qualité de l'enseignement, en se fondant sur l'identification des pratiques optimales à partir d'observations factuelles.

Veiller à ce que la législation relative aux relations travailleurs-employeurs favorise un fonctionnement efficient du marché du travail

Enjeux et recommandations : Compte tenu de l'augmentation du coût de la main-d'œuvre qu'elles avaient entraînée, il était recommandé aux autorités de réexaminer les récentes modifications apportées à la législation relative aux relations travailleurs-employeurs, afin de ne pas remettre en cause la flexibilité du marché de l'emploi.

Mesures prises : Les modifications législatives intervenues fin 2004 ont encore alourdi le coût de la main-d'œuvre et réduit la flexibilité du marché du travail, même s'il est trop tôt pour évaluer l'ampleur de ce recul. Certains points des nouvelles dispositions législatives, notamment s'agissant des négociations multipatronales de conventions collectives, ont été clarifiés par l'évolution de la jurisprudence – qui n'a cependant pas nécessairement contribué à renforcer la flexibilité.

Remédier aux goulets d'étranglement au niveau de l'infrastructure, en particulier dans les secteurs des transports et de l'énergie

Enjeux et recommandations : Compte tenu des difficultés rencontrées pour remédier aux goulets d'étranglement dans les infrastructures en raison du cadre réglementaire, il était recommandé de réformer la réglementation afin d'ouvrir la voie aux investissements.

Mesures prises : La loi de 2005 portant amendement à la loi sur la gestion des ressources naturelles a simplifié les procédures d'obtention des autorisations nécessaires à l'utilisation de ces ressources, et renforcé l'importance accordée aux intérêts nationaux. Le gouvernement a commandé une étude sur les options envisageables en matière de tarification routière à Auckland. Dans le secteur de l'énergie, le projet d'introduction d'une taxe sur le carbone a été retiré, laissant planer les incertitudes concernant les politiques en matière de changements climatiques et les autres incertitudes liées à la réglementation.